

SSGA SPDR ETFs Europe I plc
(le « Compartiment »)
Supplément pour la France – Informations complémentaires pour les investisseurs en France

Le présent supplément pays daté du 13 février 2020 fait partie intégrante du prospectus le plus récent du Fonds daté du 7 février 2020, tel que modifié et complété en tant que de besoin (le « Prospectus »), et doit être lu conjointement avec celui-ci.

I. Éligibilité au PEA

Les fonds éligibles à l'enveloppe fiscale dénommée Plan d'Épargne en Actions (« PEA ») doivent investir au minimum 75 % de leurs actifs dans des actions éligibles au PEA de l'EEE telles que définies par les lois et règlements français applicables. Les Fonds suivants sont éligibles au PEA à la date du présent document. Si le Conseil d'administration estime qu'un Fonds n'est plus éligible au PEA (par exemple, pour les Fonds indiciels parce que les composants de l'Indice ne sont plus conformes aux critères du PEA), il en informera les actionnaires.

- SPDR S&P Euro Dividend Aristocrats UCITS ETF
- SPDR S&P UK Dividend Aristocrats UCITS ETF
- SPDR FTSE UK All Share UCITS ETF
- SPDR MSCI EMU UCITS ETF